

Communiqué de presse - Bobigny, le 26 février 2020

Coronavirus : le Département de Seine-Saint-Denis prend des mesures de précaution

Afin de prévenir la propagation de l'épidémie de Covid-19 (« Coronavirus »), et conformément aux recommandations formulées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis met en place des mesures à destination de ses agents et de la population.

- **Affichage dans l'ensemble des établissements recevant du public** des consignes de l'ARS, et notamment les crèches et centres de protection maternelle infantile (PMI)
- **Relai sur les canaux digitaux** du Département des recommandations de l'ARS (comptes Twitter @seinesaintdenis, Facebook et site internet du Département)
- **Message à tou.te.s les agents du Département** les invitant à signaler à leur Direction et tout séjour dans les zones à risques, via la mise en place d'une adresse mail dédiée. Dans le cas d'une suspicion de contamination :
 - Maintien à domicile des agents qui travaillent auprès de publics vulnérables
 - Pour les autres agents, adaptation du poste de travail (mesures d'hygiène, limitation des contacts, des réunions, port du masque...).

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82